



La Télévision Numérique Terrestre (TNT) arrive dans notre région

Notre département passera à la télévision tout numérique le 5 juillet 2011, c'est-à-dire le remplacement de la diffusion analogique hertzienne par une diffusion numérique hertzienne. Le passage à la télé numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des 5 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT ou autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique)

Le passage au « tout numérique » :

La télé numérique, c'est jusqu'à 19 chaînes nationales gratuites en plus des chaînes locales. Pour y accéder, les foyers doivent s'équiper en conséquence :

Le plus souvent, un simple adaptateur numérique branché sur le poste de télévision suffit. Il n'est pas nécessaire de changer sa télévision pour passer à la télé tout numérique.

Au moment où une région passe à la télé tout numérique, tous les postes de télévision qui reçoivent uniquement les 6 chaînes historiques par une antenne râteau ou intérieure doivent avoir été adaptés à un mode de réception de la télévision numérique pour continuer à recevoir les programmes.

Comment recevoir la télévision numérique?

Il suffit d'avoir une prise PériTel sur son poste de télévision pour pouvoir brancher un adaptateur TNT (tous les postes achetés après mars 2008 sont équipés d'un adaptateur TNT intégré).

A retenir

1. Il n'est pas nécessaire de changer de poste de télévision pour passer à la télé tout numérique;
2. Il n'est pas nécessaire d'enlever son antenne râteau: avec les chaînes de la TNT gratuite, la télévision numérique passe aussi par l'antenne râteau;

Les aides prévues par la loi : (Lois des 5 mars 2007 et du 17 décembre 2009)

Afin que toutes les personnes puissent avoir accès à la télévision numérique, la loi a prévu des aides financières.

L'ensemble des aides s'applique pour le poste principal de la résidence principale et ne sont accordées dans la limite d'un téléviseur par foyer, et seulement dans le cas où vous n'étiez pas déjà équipé pour recevoir la télévision numérique. Ces aides sont réservées aux foyers qui reçoivent la télévision à l'aide d'une antenne râteau (ou d'une antenne intérieure) en mode analogique, c'est-à-dire au maximum les 6 chaînes nationales (TF1, France 2, France 3, Canal+ en clair, France 5/Arte, M6) et éventuellement une chaîne locale.

A) Aides financières : deux types

1) Pour les foyers résidant dans une zone couverte par la TNT

C'est-à-dire où les chaînes de la TNT peuvent être reçues par une antenne râteau ou intérieure :

Une aide à l'équipement: vous serez remboursé à hauteur des dépenses engagées pour vous équiper, dans la limite de 25€ TTC :

- l'achat d'un adaptateur TNT ou d'une télévision TNT intégrée
- ou la souscription d'un abonnement au câble, au satellite numérique ou à la télévision par ADSL ou la fibre optique.

Une aide à l'antenne de 120 € maximum, accordées sous conditions de ressources, pour couvrir les frais d'équipement de votre installation (adaptateur, abonnement) ou d'adaptation, la réorientation ou le remplacement de votre antenne râteau ou intérieure.

Vous serez remboursé à hauteur des dépenses engagées pour les travaux effectués sur votre antenne, dans la limite de 120€ TTC.

2) Pour les foyers résidant dans une zone qui ne sera pas couverte par la TNT

Une aide à la réception : vous pouvez bénéficier d'une aide de 250€ TTC maximum, accordée sans conditions de ressources, pour l'installation d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau ou intérieure : installation d'une réception par satellite (parabole et décodeur), souscription d'un abonnement au câble, à une offre ADSL ou à la fibre optique.

B) Accompagnement technique et humain pour les foyers âgés ou handicapés (Loi du 17 décembre 2009)

Pour en bénéficier, les critères d'éligibilité sont liés à l'âge du foyer (avoir 70 ans ou plus) ou au degré de handicap (80 % ou plus). Cette aide humaine au branchement et à la mémorisation des chaînes est entièrement financée par l'Etat et gratuite pour les bénéficiaires.

Le contenu de l'accompagnement technique et humain

Il s'agit pour le foyer éligible de bénéficier d'une aide humaine à domicile :

- Pour brancher son adaptateur;
- Pour se familiariser avec la télécommande supplémentaire de l'adaptateur;
- Pour se faire expliquer les manipulations liées à la « Recherche et Mémorisation des Chaînes » a effectuer le jour du passage au tout numérique suite au rallumage de son émetteur

Pour des informations complémentaires :

Contactez le 0970 818 818 (numéro non surtaxé)

Pour répondre à vos questions relatives au passage à la télé tout numérique, le centre d'appel est à votre disposition du lundi au samedi, de 8 heures à 21 heures, au prix d'un appel local.

Ou sur le site internet : www.tousaunumerique.fr